

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

Groupe Amen Bank

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES AU 31.12.2012**

JUIN 2013

SOMMAIRE

	Page
I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	3
II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE AMEN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **522 638 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **63 765 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés, les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des suspens des comptes en devises au niveau de la société mère Amen Bank objet de la note explicative 1.7 ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure si ces suspens présentent un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 8.1 qui décrit le fait que la société mère Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La société mère Amen Bank a reçu des notifications de redressement au titre des exercices 2009 et 2010. Elle a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Sur la base des informations disponibles à la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du directoire sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 07 juin 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	31-déc	
			2012	2011
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	349 685	150 594
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	267 217	263 939
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	4 923 727	4 286 307
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	364 599	248 010
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	339 645	298 450
	Titres mis en équivalence	(1-5)	164 336	99 071
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	108 101	108 184
AC7	Autres actifs	(1-7)	108 987	66 664
TOTAL ACTIFS			6 626 297	5 521 219
PA1	Banque Centrale	(2-1)	552 593	576 461
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	214 871	151 009
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 390 969	3 679 874
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	715 115	581 642
PA5	Autres passifs	(2-5)	188 561	53 594 (*)
TOTAL PASSIFS			6 062 109	5 042 580
INTERETS MINORITAIRES		(3)	41 550	6 899
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		358 871	300 510 (*)
CP4	Autres capitaux propres		0	0
CP5	Résultats reportés		2	1
CP6	Résultat de l'exercice		63 765	71 229 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES			(4) 522 638	471 740
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			6 626 297	5 521 219

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2012	2011
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, Avals et autres garanties			
HB 01- données	(5-1)	792 780	839 241
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	239 583	197 802
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	542 000	567 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 574 363	1 604 043
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
(5-4)			
HB 04- Engagements de financement donnés		162 891	228 061 (*)
HB 05- Engagements sur titres		3 032	1 049
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		165 923	229 110
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	2 057	31 117
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 027 660	776 256

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État de résultat consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2012	2011
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>397 023</u>	<u>343 390</u>
Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	303 730	260 015
Commissions perçues	(6-2)	51 772	43 857
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	27 157	19 417
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	14 364	20 101
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>199 401</u>	<u>175 986</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	195 077	172 173
Commissions encourues		4 324	3 813
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>197 622</u>	<u>167 404</u>
Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(59 858)	(28 728)
Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	(237)	3 896
Autres produits d'exploitation		2 165	2 310
Frais de personnel	(6-8)	(56 430)	(53 144)
Charges générales d'exploitation	(6-8)	(14 946)	(13 233)
Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 126)	(5 508)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>63 190</u>	<u>72 997</u>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		10 952	9 529
Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(810)	248
Impôt sur les sociétés	(6-10)	9 083	9 257 (*)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>64 249</u>	<u>73 517</u>
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
Part de résultat revenant aux minoritaires		484	2 288
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>63 765</u>	<u>71 229</u>
Effet des modifications comptables			
<u>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		<u>63 765</u>	<u>71 229</u>
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars) (*)	(6-11)	3,188	3,561

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2012	2011
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		359 409	310 170
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(199 141)	(158 544)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 663	(8 157)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(700 570)	(592 216)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		681 456	197 939
Titres de placements		(41 255)	(57 052)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(52 432)	(57 488)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		79 433	(76 305)
Impôt sur le bénéfice		(8 553)	(5 794)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		122 010	(447 447)
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 165	26 946
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(123 265)	18 833
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 039)	(11 458)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(110 139)	34 321
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>	(7-3)		
Émission d'actions		35 000	-
Émissions provenant des fonds gérés		-	-
Décaissement provenant de réduction de capital		-	-
Émission d'emprunts		42 898	50 000
Remboursement d'emprunts		(23 269)	(19 253)
Augmentation / diminution ressources spéciales		122 141	61 202
Dividendes versés et autres distributions		(14 855)	(14 066)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		161 915	77 883
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		173 786	(335 243)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(382 184)	(46 941)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PERIODE</u>		(208 398)	(382 184)

Notes aux états financiers 31 décembre 2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2012.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier où à des fins de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	IG	63,86%	52,48%
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%
AMEN FINANCE COMPANY	Filiale	IG	30,00%	33,25%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	43,39%	52,27%
EL KHIR	Entreprise associée	M E	37,69%	34,08%
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,47%	32,47%
ENNAKL	Entreprise associée	M E	30,69%	15,96%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%
HOPITAL PRIVE EL AMEN	Entreprise associée	M E	30,00%	30,69%
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	30,00%	30,11%
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%
CLINIQUE EL AMEN BEJA	Entreprise associée	M E	27,69%	30,04%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,12%
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	Entreprise associée	M E	24,00%	30,12%
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	20,45%	17,96%
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,07%	0,07%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2012 par l'entrée des sociétés suivantes:

- Amen Finance Company;
- Ennakl;
- Clinique el Amen Nabeul.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;

- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 28 288 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 21 066 KDT constituée en 2011, une provision complémentaire de 7 222 KDT a été dotée au titre de l'année 2012.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2012 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

- les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2012, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

- Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 9 483 KDT.

En 2012 et compte tenu de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés, une reprise de 2 152 KDT a été prise en compte dans le résultat de 2012. Par ailleurs et suite à l'application des règles de la classification, le stock de 2 853 KDT est transféré vers les agios affectés aux créances classées. Ainsi le reliquat des agios affectés aux engagements courants (circulaire 2011-04) est établi à 4 477 KDT à fin 2012.

5.3 Portefeuille titres

5.3.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

5.3.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.3.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.4 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

5.5 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

5.6 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.7 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

5.8 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.9 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2012. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2012.

5.10 Charge d'impôt

En 2012 le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

Pour des exigences de comparabilité, l'exercice 2011 a été retraité dont l'impact est le suivant :

Rubrique	Solde avant retraitement	Impact du retraitement	Solde après retraitement
Réserves consolidés	300 699	-189	300 510
Résultat consolidés	71 220	9	71 229
Autres passif	53 414	180	53 594
Impôt sur les sociétés	9 266	-9	9 257

Il est à noter qu'un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

I. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2012 un montant de 349 685 KDT contre 150 594 KDT au 31.12.2011 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	66 345	29 339	37 006	126%
BCT, CCP et TGT	283 340	121 255	162 085	134%
Total	349 685	150 594	199 091	132%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	66 344	29 338	37 006	126% (*)
Sous total 1	66 344	29 338	37 006	126%
BCT	283 549	120 968	162 581	134%
Provisions BCT	(568)	(569)	1	0%
Sous total 2	282 981	120 399	162 582	135%
CCP	617	1 063	(446)	-42%
Provisions CCP	(258)	(207)	(51)	25%
Sous total 3	359	856	(497)	-58%
Total	349 685	150 594	199 091	132%

(*) Les comptes déficit de caisse totalement provisionnés ainsi que la provision y afférente pour 300 KDT ont été transférés de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

Les comptes BCT comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2012 un montant de 267 217 KDT contre 263 939 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	65 049	59 900	5 149	9%
Prêts aux établissements bancaires	36 093	39 330	(3 237)	-8%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	12	-	
Provisions sur les correspondants	(115)	(225)	110	-49%
Total créances sur les établissements bancaires	101 040	99 017	2 023	2%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 490	16 641	(4 151)	-25%
Prêts aux établissements financiers	153 581	147 253	6 328	4%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	107	1 028	(921)	-90%
Total créances sur les établissements financiers	166 178	164 922	1 256	1%
Total	267 217	263 939	3 278	1%

Les comptes des correspondants comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2012 et 2011 se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	671 066	649 930	21 136	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 892 444	3 338 512	553 932	17%
Crédits sur ressources spéciales (3)	360 217	297 865	62 352	21%
Total (*)	4 923 727	4 286 307	637 420	15%

(*) Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2012 un solde de 364 599 KDT contre un solde de 248 010 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres de transaction	6 197	4 899	1 298	26%
Titres à revenu fixe	4 009	3 975	34	1%
Titres à revenu variable	2 188	924	1 264	137%
Titres de placement	358 402	243 111	115 291	47%
Titres à revenu fixe	356 244	241 046	115 198	48%
Bons de Trésor	210 924	163 092	47 832	29%
Emprunts obligataires	65 475	33 730	31 745	94%
Titres participatifs	-	939	(939)	-100%
Billets de trésorerie	71 700	36 100	35 600	99%
Créances rattachées	8 145	7 185	960	13%
Titres à revenu variable	2 158	2 065	93	5%
Actions	2 522	2 239	283	13%
Provisions pour dépréciation des actions	(364)	(174)	(190)	109%
Total	364 599	248 010	116 589	47%

Il est à préciser qu'un portefeuille d'actions Poulina Group Holding comptabilisé pour 93 KDT a été transféré du portefeuille titres de placements à portefeuille titres d'investissements en 2012.

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2012 un solde de 339 645 KDT contre 298 450 KDT au 31.12.2011. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres d'investissement	188 880	171 895	16 985	10%
Titres de participation	41 113	25 558	15 555	61%
Titres de participation non consolidés	60 155	-	60 155	100%
Participation avec convention en rétrocession	49 497	100 997	(51 500)	-51%
Total	339 645	298 450	41 195	14%

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 164 336 KDT au 31.12.2012 contre un solde de 99 071 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2012	31.12.2011
SICAV AMEN	53	49
AMEN PREMIERE	75	77
EL KHIR	640	454
TUNISYS	916	811
AMEN SOFT	975	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	980	946
KAWARIS	1 060	958
AMEN INVEST	1 406	1 490
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 456	1 791
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1 800	1 800
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	2 120	2 104
AMEN SANTE	3 632	3 085
HAYETT	3 213	2 968
EL IMRANE	3 227	3 210
HOPITAL PRIVE EL AMEN	7 200	7 200
ENNAKL	11 267	-
TUNISIE LEASING	32 100	29 925
MLA	42 620	39 429
GOOD- WILL	49 596	2 774
Total	164 336	99 071

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2012 un solde de 108 101 KDT contre un solde de 108 184 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 534	1 104	430	39%
Immobilisations corporelles	98 292	103 498	(5 206)	-5%
Immobilisations encours	8 275	3 582	4 693	131%
Total	108 101	108 184	(83)	0%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2012 un montant de 108 987 KDT contre un montant de 66 664 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	43 224	14 184	29 040	205%
<i>Comptes d'attente</i>	42 980	14 192	28 788	203%
Comptes d'attente de la salle de marché	30 397	15 136	15 261	101%
Comptes d'attente de la compensation	14 386	1 121	13 265	1183%
Autres comptes d'attente	(1 803)	(2 065)	262	-13%
<i>Comptes de régularisation</i>	244	(8)	252	-3150%
Autres	65 763	52 480	13 283	25%
Stock de matière, fourniture et timbres	643	938	(295)	-31%
Etat, impôts et taxes	2 240	1 569	671	43%
Allocations familiales	201	282	(81)	-29%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	40 514	34 635	5 879	17%
Débiteurs divers	2 520	1 728	792	46%
Créances sur l'Etat	1 804	1 976	(172)	-9%
Autres (*)	17 724	11 235	6 489	58%
Total Autres Actifs	108 987	66 664	42 323	63%

(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	10 944	9 405	1 539	16%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	10 258	8 950	1 308	15%
Provision sur autres comptes d'attente	686	455	231	51%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 831	19 471	660	3%
Provision sur opérations avec le personnel	662	610	52	9%
Provision sur débiteurs divers	3 789	2 943	846	29%
Provisions sur autres comptes	15 380	15 918	(238)	-2% (*)
Total	30 775	28 876	2 199	8%

(*) La provision sur les compte de déficit de caisse pour 300 KDT a été transféré de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

(A) Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement ne sont pas encore achevés. La situation de ces comptes au 31.12.2012 se présente comme suit :

	2 012	2 011
Dinars en instance d'affectation	(36 831)	6 111
Devise en instance d'affectation (260)	26 119	(24 263)
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	46 025	40 888
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(9 546)	(7 600)
Autres	4 630	(1 896)
Comptes d'ajustement des comptes en devises	998	1 006
Comptes position et cv position bilan de couverture	3 645	(3 089)
Comptes position et cv position bilan spot	(13)	189
Total	30 397	13 240

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes de la société mère envers la BCT.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2012 un solde de 214 871 KDT contre un solde de 151 009 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	211 405	150 328	61 077	41%
Avoirs des établissements bancaires	36 653	10 956	25 697	235%
Emprunts auprès des établissements bancaires	174 752	139 372	35 380	25%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 466	681	2 785	409%
Total	214 871	151 009	63 862	42%

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2012 un solde de 4 390 969 KDT contre un solde de 3 679 874 KDT au 31.12.2011 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts à vue	1 216 571	1 071 770	144 801	14%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 174 398	2 608 104	566 294	22%
Epargne	749 261	620 339	128 922	21%
Dépôts à terme	2 305 936	1 913 093	392 843	21%
Dépôts à terme en dinars	1 945 919	1 697 951	247 968	15%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	10 277	9 489	788	8%
Dépôts à terme en devises	349 115	205 177	143 938	70%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	625	476	149	31%
Autres sommes dues à la clientèle	119 201	74 672	44 529	60%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 390 969	3 679 874	711 095	19%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 715 115 KDT contre 581 642 KDT au 31.12.2011 se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	253 031	241 698	11 333	5%
Ressources spéciales	462 084	339 944	122 140	36%
Total	715 115	581 642	133 473	23%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	247 590	236 660	10 930	5%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 441	5 038	403	8%
Total	253 031	241 698	11 333	5%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Ressources budgétaires	5 280	4 846	434	9%
Ressources extérieures	456 804	335 098	121 706	36%
Total	462 084	339 944	122 140	36%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	5 945	-	5 945	
Autres provisions pour passifs et charges	3 333	6 343	(3 010)	-47%
Provisions pour passifs et charges	9 278	6 343	2 935	
Comptes d'attente et de régularisation	179 283	47 251	132 032	279%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>2 010</i>	<i>(215)</i>	<i>2 225</i>	<i>-1035%</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	<i>-</i>	
Créditeurs divers	164 278	38 763	125 515	324%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	132 170	13 023	119 147	915%
Dépôts du personnel	3 804	3 859	(55)	-1%
Charges à payer	28 304	21 881	6 423	29%
Etat, impôts et taxes	11 280	6 678	4 602	69%
Autres (**)	1 546	1 848	(302)	-16%
Passif d'impôt différé	172	180	(8)	-4% (***)
Total Autres passifs	188 561	53 594	134 967	252%

(*) En 2012 les provisions sur engagements par signature de la clientèle sont présentés parmi les autres passifs.

(**) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

(***) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité. Voir note (5.10)

Il est à noter que les comptes de la rubrique PA5 ont été justifiés et les comptes non apurés ont été provisionnés.

3- Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2012 et au 31.12.2011 comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	35 000	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	45	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 314	3 514
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	302	1 856
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	100	626
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	73	227
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	476	422
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	122	96
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	175	48
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(57)	110
Total	41 550	6 899

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 100 000 KDT composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2011	Capitaux propres au 31.12.2012
AMEN BANK	CAPITAL	100 000	100 000
	RESERVES	281 323	338 364
	RESULTAT	58 992	51 353
	TOTAL	440 315	489 717
SICAR AMEN	RESERVES	1 030	1 351
	RESULTAT	10	909
	TOTAL	1 040	2 260
LE RECOUVREMENT	RESERVES	1 166	316
	RESULTAT	25	201
	TOTAL	1 191	517
AMEN PROJECT	RESERVES	853	1 205
	RESULTAT	2 396	341
	TOTAL	3 249	1 546
SOGEREC	RESERVES	(3 523)	(2 523)
	RESULTAT	399	80
	TOTAL	(3 124)	(2 443)
AMEN CAPITAL	RESERVES	2	204
	RESULTAT	(131)	(93)
	TOTAL	(129)	111
AMEN FINANCE COMPANY	RESERVES		-
	RESULTAT		22
	TOTAL	-	22
AMEN INVEST	RESERVES	999	863
	RESULTAT	144	49
	TOTAL	1 143	913
TUNISIE LEASING	RESERVES	7 991	6 963
	RESULTAT	2 383	3 569
	TOTAL	10 374	10 533
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	7 960	8 231
	RESULTAT	5 495	6 177
	TOTAL	13 455	14 407
EL IMRANE	RESERVES	834	900
	RESULTAT	402	227
	TOTAL	1 236	1 127
KAWARIS	RESERVES	106	131
	RESULTAT	(67)	(63)
	TOTAL	39	69
EL KHIR	RESERVES	(1 565)	(1 337)
	RESULTAT	59	16
	TOTAL	(1 506)	(1 321)

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2011	Capitaux propres au 31.12.2012
HAYETT	RESERVES	1 630	1 805
	RESULTAT	430	396
	TOTAL	2 060	2 201
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	23	17
	RESULTAT	289	239
	TOTAL	312	256
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	2 032	1 764
	RESULTAT	221	206
	TOTAL	2 253	1 970
TUNISYS	RESERVES	196	296
	RESULTAT	194	172
	TOTAL	390	468
AMEN SANTE	RESERVES	(115)	375
	RESULTAT	4	62
	TOTAL	(111)	436
CLINIQUE EL AMEN BEJA	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	(0)
	TOTAL	-	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	RESERVES	(147)	40
	RESULTAT	(29)	(103)
	TOTAL	(176)	(63)
HÔPITAL PRIVE EL AMEN	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	TOTAL	-	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	TOTAL	-	-
ENNAKEL	RESERVES	-	-
	RESULTAT	-	-
	TOTAL	-	-
AMEN PREMIERE	RESERVES	3	(1)
	RESULTAT	3	3
	TOTAL	6	2
SICAV AMEN	RESERVES	(98)	(96)
	RESULTAT	1	2
	TOTAL	(97)	(94)
TOTAL	CAPITAL	100 000	100 000
	RESERVES	300 700	358 868
	RESULTAT	71 220	63 765
	TOTAL	471 920	522 633

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 792 780 KDT contre 839 241 KDT au terme de l'exercice 2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions	392 619	391 293	1 326	0%
Avals	389 303	440 472	(51 169)	-12%
Autres garanties données	10 858	7 476	3 382	45%
Total	792 780	839 241	(46 461)	-6%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	148 542	115 501	33 041	29%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	11 586	(1 496)	-13%
Cautions en faveur de la clientèle	233 987	264 206	(30 219)	-11%
Total	392 619	391 293	1 326	0%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	160 050	225 000	(64 950)	-29%
Avals en faveur de la clientèle	229 253	215 472	13 781	6%
Total	389 303	440 472	(51 169)	-12%

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 197 802 KDT au 31.12.2011 à 239 583 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Crédits documentaires import	230 298	192 642	37 656	20%
Crédits documentaires export	9 285	5 160	4 125	80%
Total	239 583	197 802	41 781	21%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Effets refinançable donnés en garantie	327 000	300 000	27 000	9%
BTA donnés en garantie	215 000	267 000	(52 000)	-19%
Total	542 000	567 000	(25 000)	-4%

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2012 à 165 923 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Engagements de financement donnés	162 891	228 060	(65 169)	-29%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 104	5 476	(2 372)	-43%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	153 452	218 303	(64 851)	-30% (*)
Autorisation de crédits par carte	6 335	4 281	2 054	48%
Engagements sur titres	3 032	1 049	1 983	189%
Participations non libérées	3 032	1 049	1 983	189%
Total	165 923	229 109	(63 186)	-28%

(*) Les chiffres des crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués tels que présentés dans le hors bilan à fin 2011 ont été retraités pour refléter l'encours des crédits confirmés par le juridique et non débloqués et ce, pour les besoins de comparabilité.

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devise de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 2 057 KDT au 31.12.2012.

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2012 à 1 027 660 KDT contre 776 256 KDT au terme de l'exercice 2011. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

6- Notes explicatives sur l'état de résultatNote 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2012 un montant de 303 730 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 525	7 174	2 351	33%
Opérations avec la clientèle	277 672	240 339	37 333	16%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 533	12 502	4 031	32%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 410	4 740	1 670	35%
Commissions à caractère d'intérêt	10 123	7 762	2 361	30%
Total	303 730	260 015	43 715	17%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2012 un montant 51 772 KDT, ont augmenté de 7 915 KDT par rapport à 2011 et se présentent comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	25 975	21 015	4 960	24%
Opérations sur placement et titres	3 542	3 535	7	0%
Opérations de change	1 520	1 181	339	29%
Opérations de commerce extérieur	4 017	3 432	585	17%
Gestion, étude et engagement	9 101	8 366	735	9%
Opérations monétiques et de banque directe	7 008	5 876	1 132	19%
Autres commissions	609	452	157	35%
Total	51 772	43 857	7 915	18%

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 294	105	1 189	1132%
Gain net sur titres de placement	12 036	7 401	4 635	63%
Gain net sur opérations de change	13 827	11 911	1 916	16%
Total	27 157	19 417	7 740	40%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2012 un montant de 14 364 KDT contre 20 101 KDT en 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	10 911	16 643	(5 732)	-34%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	953	775	178	23%
	2 500	2 683	(183)	-7%
Total	14 364	20 101	(5 737)	-29%

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2012 un montant de 195 077 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	186 333	165 748	20 585	12%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	20 700	17 977	2 723	15%
Opérations avec la clientèle	140 129	125 129	15 000	12%
Emprunts et ressources spéciales	25 504	22 642	2 862	13%
Autres intérêts et charges:	8 744	6 425	2 319	36%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	4 495	3 307	1 188	36%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	4 250	3 118	1 132	36%
Total	195 077	172 173	22 904	13%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2012 un montant de 59 858 KDT, en hausse de 31 130 KDT par rapport à l'exercice 2011. Son détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	59 248	22 063	37 185	169%
Perte sur créances apurées	2 654	4 940	(2 286)	-46%
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(2 040)	1 798	(3 838)	-213%
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	(4)	4	-100%
Recouvrement des créances radiées	(4)	(69)	65	-94%
Total	59 858	28 728	31 130	108%

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2012 un montant de 237 KDT, en hausse de 4 133 KDT par rapport à l'exercice 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	-	535	(535)	-100%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(308)	(2 025)	1 717	-85%
Plus ou moins values de cession sur titres	545	(2 449)	2 994	-122%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	-	43	(43)	-100%
Total	237	(3 896)	4 133	-106%

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 76 502 KDT, en hausse de 4 617 KDT par rapport à 2011. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Frais de personnel	56 430	53 144	3 286	6%
Rémunération du personnel	44 051	41 655	2 396	6%
Charges sociales	9 370	8 709	661	8%
Impôts sur salaires	1 195	1 099	96	9%
Autres charges liées au personnel	1 814	1 681	133	8%
Charges générales d'exploitation	14 946	13 233	1 713	13%
Frais d'exploitation non bancaires	6 304	5 943	361	6%
Autres charges d'exploitation	8 642	7 290	1 352	19%
Dotation aux amortissements	5 126	5 508	-382	-7%
Total	76 502	71 885	4 617	6%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(31)	(191)	160	-84%
Impôts et taxes	(1 367)	(250)	(1 117)	447%
Autres résultats exceptionnels	588	689	(101)	-15%
Total	(810)	248	(1 058)	-427%

Note 6.10: L'impôt sur les bénéfices

L'impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	9 156	9 266
Impôts différés	(73)	(9)
Impôts sur les bénéfices	9 083	9 257 (*)

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 3,188 dinars contre 3,561 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Description	2012	2011
Résultat net en KDT	63 765	71 229
Nombre moyen d'actions	20 000 000	20 000 000
Résultat de base par action (en DT)	3,188	3,561

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité puisque l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 31 mai 2012 a décidé de ramener la valeur nominale de l'action AMEN BANK de Dix (10) dinars à cinq (5) dinars. Ainsi le nombre d'actions est passé de 10 millions à 20 millions.

7- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (382 184) KDT à (208 398) KDT enregistrant une augmentation de 173 786 KDT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 122 010 KDT et des activités de financement pour 161 915 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de (110 139) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à 122 010 KDT au 31 décembre 2012. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 160 268 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 681 456 KDT.
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 79 433 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 3 663 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 700 570 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 41 255 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 52 432 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 8 553 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (110 139) KDT et sont inhérentes notamment à l'acquisition titres d'investissement partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 161 915 KDT provient principalement de la variation des ressources spéciales pour 122 141 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2012 à (208 398) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

8- Autres notes

Note 8-1: Passifs éventuels

Par ailleurs, la société mère « AMEN BANK » a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. A ce titre, elle a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 518 KDT.

La société mère « AMEN BANK » a accepté de payer 71 KDT et a formulé des réserves sur la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Pour le contrôle de l'exercice 2011, AMEN BANK n'a pas reçu jusqu'à la date de publication des états financiers de notification de redressement.